

# SYNDICAT MIXTE DU PORT DE COMMERCE ROCHEFORT / TONNAY-CHARENTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-et-un, le dix-neuf mars à quatorze heures,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 12 mars 2021, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle Polynumérique à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

### Etaient présents :

<b>Membres du Comité syndical</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Excusé(e)</b>
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christian BRANGER	X	
Mme Marie-Pierre QUENTIN		X
Mme Marie-Chantal PERIER	X	
Mme Michèle BAZIN		X
M. Alain BURNET	X	
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Emmanuel ECALE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	

<b>Autres que Membres du Comité syndical</b> (Ils n'ont pas de voix délibératives)	<b>Présent(e)</b>	<b>Excusé(e)</b>
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes Pour :	6
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**N° 2021/06**

### **OBJET : Affectation des résultats 2020**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'instruction budgétaire M4,

Considérant qu'il revient au Comité Syndical de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020 en vue d'une reprise au budget primitif 2021,

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	214 288,20
- un excédent reporté de :	356 120,87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	570 409,07
- un excédent d'investissement de :	601 561,73
- un excédent reporté de :	1 077,90
- soit un excédent d'investissement cumulé de	602 639,63
- un reste à réaliser en dépenses de :	1 458 593,84
- un reste à réaliser en recettes de :	1 260 545,00
- soit un déficit des restes à réaliser de :	198 048,84
Soit un excédent de financement de :	404 590,79

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

**DECIDE :**

1°) D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	<b>570 409,07</b>
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00</b>
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>570 409,07</b>
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>602 639,63</b>

Adopté à l'unanimité,  
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte  
du port de commerce  
Rochefort / Tonny-Charente

Gérard PONS



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 – 200073690 -- 2021 <u>031</u> <u>9</u> -- <u>20210612</u> ----- -- <u>DE</u>
<b>Accusé de Réception Préfecture</b> Reçu le : <u>07/05/2021</u>
Publié ou Notifié le : : <u>10/05/2021</u>